



# La réforme pénale et ses acteurs

## Des pratiques professionnelles adaptées : l'individualisation des suivis

Depuis la création du corps des personnels pénitentiaires d'insertion et de probation, les pratiques professionnelles se sont enrichies et diversifiées. Dans le cadre de la réforme pénale, ces évolutions s'intensifient et tirent profit des expérimentations locales et des évaluations nationales et internationales.

Les études récentes sur la *désistance* (c'est-à-dire la sortie de la délinquance) et les évaluations internationales ont montré l'efficacité des suivis individualisés des personnes condamnées basés sur les principes Risques-Besoins-Réceptivité (R-B-R).

### L'intervention du SPIP

#### Évaluation globale de la situation de la personne condamnée



#### Mise en œuvre d'un suivi individualisé



#### La *désistance*



L'évaluation est le préalable nécessaire à la mise en place de suivi adapté. Elle suppose de se doter d'outils performants :

- Recherche-action lancée par la Direction de l'administration pénitentiaire en septembre 2014
- Expérimentations locales d'outils d'évaluation

A partir de l'évaluation réalisée, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) définissent les modalités de suivi de la personne condamnée :

- Prise en charge individuelle
- Actions collectives de prise en charge : groupe de personnes condamnées réunies suivant leurs problématiques (violences conjugales, addictions, délits routiers...). Depuis 2012, 900 à 1200 personnes concernées par an sur l'ensemble du territoire

**+** Expériences innovantes : l'exemple des cercles de soutien et de responsabilité faisant appel à des bénévoles autour de la personne condamnée pour assurer le maintien du lien social

Objectifs de l'intervention :

- Responsabilisation de la personne condamnée
- Vers la sortie de délinquance : la *désistance*